

Impact: Procédure d'admission en U14-Elit

Catalogue des critères pour la saison 2026/27

Directives

- Chaque région dispose de 12 places d'équipe disponibles. Le nombre total d'équipes "Suisse entière" peut contenir au maximum 36 équipes.
- Si après la procédure régionale des 12 équipes il y avait encore des équipes en surplus ayant des ambitions pour les U14-Elit et qu'il reste des places libres dans d'autres régions, les équipes peuvent participer au championnat U14-Elit au niveau interrégional si elles le souhaitent.
- Si le nombre d'équipes inscrites est supérieur au maximum autorisé, l'admission se fera selon les priorités suivantes.
- En cas d'un score égale / d'égalité de points dans une décision de procédure, le CSEA prend la décision définitive

Priorités

Prio I Si une équipe a une différence de buts / match moyenne de -5 ou moins sur le total de tous les "matchs de la saison régulière" de la saison passée, l'équipe perd la place au profit de toute autre équipe enregistrée. Les tournois sur le long ne seront pas comptabilisés.

Si au terme de la sélection selon Prio I il y a plus de candidatures d'équipes que de places disponibles, la Prio II est appliquée.

Prio II S'il reste des places libres, elles seront attribuées selon les critères suivants.

No	Critère	Sélection	Points	Points réalisés REMPILIR ICI	Total	Remarques
1	Diplôme d'entraîneur coach principal - Saisie dans My Hockey	Entraîneur Talent L ou plus haut	3		0	Sur la base de l'entraîneur annoncé l'année précédente sur la feuille de match (80% des matchs)
		Entraîneur PERFORMANCE	2			
		Entraîneur ALLROUND	1			
		Autres	0			
2	Combien de participations au championnat des U14-Elit les trois dernières années	3	3			
		2	2			
		1	1			
					0	
3	Nombre de joueurs U14 / U13 Calcul: Années de naissance U14/ U13 nouvelle saison sur la base des chiffres de la saison écoulée (U13/U12)	>= 20	2		0	Licence A ou B pour autant qu'il existe une convention de collaboration officielle avec le club partenaire
		>= 15	1			
		< 11	0			
4	Le club a organisé la saison écoulée au moins 3 entraînements sur glace (>= 60 Min) par semaine pour l'équipe entre août et mars	Oui	2			Le club doit envoyer le rapport J-5. La SIHF choisit au hasard 3 semaines et compte les entraînements. Si au moins 8 entraînements y figurent, le critère est considéré comme rempli (OUI)
		Non	0			
					0	
5	Le club investit dans la relève du recrutement: - Nombre d'équipes U12 qui ont été inscrites (lors de la saison écoulée)	> 2 équipes	2		0	Equipes inscrites auprès de la SIHF
		= 2 équipes	1			
		= 1 équipe	0			
6	Le club a-t-il retiré des équipes dans le passée? Période: Nouvelle saison en cours et saison écoulée.	N'a retiré aucune équipe	2			Exemple de mesure: Date limite 10.5. Toutes les équipes jusqu'au et y compris le niveau U12 sont prises en compte.
	A retiré 1 équipe	1				
	A retiré 2 équipes	0				
					0	
7	Le club a présenté la saison écoulée en U16-Elit ou en U16-Top une équipe éligible et a également fait une demande (inscription d'équipe) pour la saison suivante en U16-Elit ou en U16-Top.	1 U15-Elit gérée + U16-Elit inscrite	4		0	
		2 U15-Top gérée + U16-Top inscrite	2			
		3 U15-Elit gérée + U16-Top inscrite	2			
		4 U15-Top gérée + U16-Elit inscrite	2			
		Aucun des critères n'est rempli	0			
8	Verdict de culpabilité dans une procédure judiciaire contre l'entraîneur de l'équipe U14 à la date du 30.4. de la saison	Verdict de culpabilité	-1			Les procédures en cours ne sont pas incluses dans le catalogue.
					0	
9	Est-ce qu'au 30 avril le club a encore des factures non-réglées auprès de la SIHF, qui datent de plus de 60 jours?	Oui	-1		0	
		Non	0			
					0	

Club

Total points

0